

CONVENTION DE PARTENARIAT REPRÉSENTATIONS EN ITINERANCE *Et si tu danses – Cie Didascalie*

Entre les soussignés

Théâtre du Champ au Roy – Pôle cultures-Patrimoines Ville de GUINGAMP

N° de SIRET : 212 200 703 000 16

Code APE : 8411 Z

TVA Intracommunautaire : FR45 212 200 703

N° de licences d'entrepreneurs du spectacle : PLATESV-R-2021-003252 ; PLATESV-R-2021-003251 ; PLATESV-R-2021-003250 à compter du 17 avril 2021

Adresse : 1 Place du Champ au Roy- CS 50543- 22 205 GUINGAMP Cedex/ Tél : 02 96 40 64 45

Mail : celine.larriere@ville-guingamp.com / service.culturel@ville-guingamp.com

Représenté par Thomas Berthe en qualité de Maire adjoint à la Culture et aux associations

Et

Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège est établi 11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp, représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau du 11 rue de la Trinité

22 200 GUINGAMP

Téléphone : 02 96 13 59 59

N° SIRET : 200 067 981 00015 – Code APE : 8411 Z

Représentée par Josette Connan, en qualité de Vice-Présidente

Et

la Ville de Paimpol

rue Pierre Feutren

22500 PAIMPOL

Téléphone : 02 96 55 31 70

N° SIRET : 212 201 628 000 14 – Code APE : 8411 Z

N° de licences d'entrepreneurs du spectacle : PLATESV-D-2021-002095 ; PATESV-D-2021-002096

Représentée par Fanny Chappé, en qualité de Maire.

Il est exposé ce qui suit :

TB

FL

Dans le cadre de sa politique d'itinérance, de sa programmation artistique et culturelle, le Théâtre du Champ au Roy propose chaque saison des représentations et des ateliers de pratiques artistiques, en décentralisation à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Il est soutenu pour cela par la Direction régionale des affaires culturelles/ Ministère de la Culture, et par le Département des Côtes d'Armor. Il collabore avec Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Paimpol, afin de mettre en œuvre ces ateliers et représentations décentralisées.

Article 1

Le Théâtre du Champ au Roy et le service culture de Guingamp-Paimpol Agglomération et le service culture de la Ville de Paimpol s'associent pour réaliser en commun la programmation décentralisée du spectacle de la compagnie Didascalie / Marion Levy : *Et si tu dances*, accompagnés d'ateliers de pratiques chorégraphiques.

Diffusion du spectacle Et si tu dances – Cie Didascalie

Nombre de représentations : 6 dont 3 en décentralisation à la salle La Sirène à Paimpol.

Publics :

- Public des représentations prises en charge par le Théâtre du Champ au Roy :
 - o **2 représentations scolaires et 1 représentation tout public** à destination des familles et des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de Guingamp.
- Public des représentations en itinérance à Paimpol :
 - o **2 représentations scolaires et 1 représentation tout public** à destination des élèves des familles et des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de Paimpol

Lieux : Théâtre du Champ au Roy – La Sirène

Dates : les 4 et 5 mai à Paimpol – les 16 et 17 mai à Guingamp

Ateliers de pratiques chorégraphiques – Cie Didascalie

Nombre d'heures d'ateliers : 12 dont 6 heures décentralisation à la salle La Sirène à Paimpol.

Publics :

- Public des ateliers de pratiques chorégraphiques pris en charge par le Théâtre du Champ au Roy :
 - o 5 heures auprès de classes élémentaires de Guingamp le lundi 15 mai
 - o 1 heure d'atelier parent enfant le mercredi 17 mai
- Public des ateliers de pratiques chorégraphiques pris en charge par le service culturel de Paimpol :
 - o 3 heures auprès des enfants inscrits à l'école de danse le mercredi 3 mai
 - o 3 heures auprès de classes élémentaires de Paimpol le vendredi 5 mai

Lieux : La Sirène, Théâtre du Champ au Roy et écoles de Guingamp

Dates : les 3 et 5 mai à Paimpol – les 15 et 17 mai à Guingamp

Article 2 : Obligations du Théâtre du Champ au Roy / Ville de Guingamp

Le Théâtre du Champ au Roy contractualisera avec la compagnie pour l'ensemble des représentations, et se chargera du règlement des sommes dues, y compris les droits d'auteurs. Il coordonnera l'ensemble des actions prévues.

Le Théâtre du Champ au Roy se chargera de l'accueil technique pour les représentations se déroulant dans ses murs les 16 et 17 mai. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises du personnel technique qu'il aura mis à disposition.

Le Théâtre du Champ au Roy se chargera de l'accueil des membres de la compagnie (accueil, hébergement, repas) sur la totalité des dates à Guingamp et à Paimpol.

Le Théâtre du Champ au Roy se chargera des réservations scolaires pour les repr

Article 3 : Obligations de La Sirène / Guingamp Paimpol Agglomération

La Sirène / Guingamp Paimpol Agglomération se chargera de l'accueil technique pour les représentations se déroulant dans ses murs les 4 et 5 mai 2023. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises du personnel technique qu'il aura mis à disposition.

La Sirène se chargera de l'accueil physique des membres de la compagnie ainsi des réservations scolaires et tout public pour les représentations scolaires des 4 et 5 mai 2023

Article 4 : Obligations du service culture/ ville de Paimpol

Le service culture de la ville de Paimpol se chargera du planning des ateliers à destination des enfants de l'école de danse de Paimpol et à destination des enfants scolarisés en école élémentaire.

Article 5 : Budget

Le budget global lié à la série des 6 représentations s'élève à **€ 8 046,90 TTC (huit mille quarante-six euros et quatre-vingt-dix centimes)**.

Ce budget comprend le contrat de cession du spectacle, les frais annexes (transports, repas, hébergements), la régie technique.

En sus, les droits d'auteurs seront calculés au réel, une fois les représentations effectuées. Le montant estimatif total des droits d'auteurs s'élève à **1 700 euros (mille sept cent euros)**, répartis entre le Théâtre du Champ au Roy et Guingamp-Paimpol Agglomération. Un bordereau de déclaration émis par la SACD sera à compléter et renvoyer à cette dernière, à l'issue des représentations. **Chacun des deux organisateurs se chargera d'acquitter la facture correspondant à sa part de droits d'auteurs.**

Le budget lié aux ateliers s'élève à **949,50 € TTC (neuf cent quarante-neuf euros et cinquante centimes)**.

Le Théâtre du Champ au Roy prendra en charge :

- le financement des 3 représentations soit 4023.45 € (quatre mille vingt-trois euros et quarante-cinq centimes)
- le financement de 50 % du coût des ateliers (correspondant à 6 heures) soit un montant de 474,75 euros (quatre cent soixante-quatorze euros et soixante-quinze centimes)

Guingamp-Paimpol Agglomération prendra en charge :

- le financement de 3 représentations soit 4 023,45 euros (quatre mille vingt-trois euros et quarante-cinq centimes)

La Ville de Paimpol prendra en charge :

- le financement de 50 % du coût des ateliers (correspondant à 6 heures) soit un montant de 474,75 euros (quatre cent soixante-quatorze euros et soixante-quinze centimes)

Article 6 : Modalités de paiement

- Guingamp-Paimpol Agglomération versera, après les représentations, la somme de 4 023,45 euros (quatre mille vingt-trois euros et quarante-cinq centimes), au Théâtre du Champ au Roy /Ville de Guingamp.
- La Ville de Paimpol versera, après les ateliers, la somme de de 474,75 euros (quatre cent soixante-quatorze euros et soixante-quinze centimes) au Théâtre du Champ au Roy /Ville de Guingamp.

Le paiement sera effectué par mandat administratif à réception d'un titre du Trésor public.

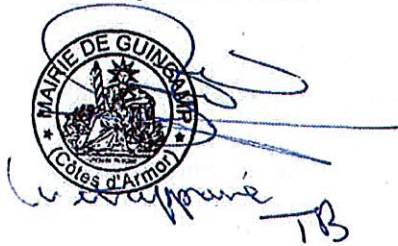
Article 7 :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'application des Tribunaux de Saint-Brieuc, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Guingamp le 25 avril 2023, en trois exemplaires originaux dont un a été remis à chaque partie qui le reconnaît.

Chaque page du présent contrat doit être paraphé par les trois parties. Faire précéder les signatures de la mention manuscrite : « Lu et approuvé ».

Ville de Guingamp
Thomas BERTHE
Maire adjoint à la Culture



Lu et approuvé TB

Guingamp-Paimpol Agglomération
Vincent LE MEAUX
Présidente

Ville de Paimpol
Fanny CHAPPÉ
Maire de Paimpol

